

Charte du Relais social intercommunal de la province de Luxembourg

Le Relais social intercommunal de la province de Luxembourg a pour objectif de lutter contre l'exclusion de toute personne en situation de (grande) précarité, qui peut être désocialisée au point de, en certains cas, ne pas être en capacité d'exprimer ses besoins.

Le caractère rural de la province de Luxembourg, dont le territoire est particulièrement étendu, avec une faible densité de population et un réseau de transports en commun peu développé, est propice à l'isolement des personnes fragilisées et la rupture de leurs liens sociaux.

Grâce à la mise en réseau et la concertation des services publics et associatifs qui travaillent dans ce même but, le Relais social s'efforce d'identifier et de mettre en évidence les mécanismes qui produisent, renforcent ou entretiennent les exclusions.

Son rayonnement *sur l'ensemble* du territoire provincial lui permet d'évaluer et coordonner les actions à mettre en place pour lutter contre ces processus, de la situation d'urgence jusqu'à l'insertion.

Le Relais Social est ouvert à toute initiative menée sur la province de Luxembourg, pour autant qu'elle souscrive aux grands principes de la présente Charte.

Nous, partenaires du Relais social intercommunal de la province de Luxembourg, nous engageons alors à respecter les principes fondamentaux suivants dans nos interventions :

Vis-à-vis des personnes concernées

La dignité

Toute personne mérite la reconnaissance et le respect de son identité propre, ce qui implique pour chaque intervenant de :

- Aller à la rencontre de la personne dans son parcours de vie ;
- Lui assurer un accueil, une écoute et un accompagnement bienveillants et inconditionnels ;
- Lui apporter une aide matérielle, psychique et sociale adaptée à ses besoins et en accord avec ses souhaits ;
- L'identifier comme acteur de son projet de vie et essayer de rétablir sa confiance en elle-même, les autres et la société.

L'autonomie

La personne est actrice de son devenir, ce qui signifie également pour chaque partenaire de :

- Respecter son rythme et son mode de vie ;
- L'amener à réfléchir à un projet de vie ;
- La tenir informée de l'identité et du rôle des différents acteurs présents pour l'accompagner dans la réalisation de son projet de vie ;
- Mettre en lien des projets complémentaires autour d'elle et avec elle, dans une logique de continuité de son parcours de (ré)insertion ;
- L'accompagner dans ses différentes démarches, sans les accomplir à sa place ;
- Lui laisser la possibilité de s'affranchir de toute relation de dépendance par rapport aux services

La lutte contre l'isolement

Pour que la personne puisse se (ré)insérer dans la société, il est indispensable de lutter contre son isolement. C'est pourquoi le rôle de chaque acteur est de :

- Encourager le maintien et/ou le renforcement des liens familiaux et/ou sociaux déjà existants. Si cela n'est pas possible, en soutenir la création. Permettre également la création d'un réseau de nouvelles solidarités ;
- Lui donner les moyens et les informations pour lui permettre de rompre l'isolement et de participer à la vie dans toutes les sphères de la vie en société.

La citoyenneté

Toute personne a des droits et des devoirs ; elle doit en être informée et en bénéficier, ce qui implique pour chaque intervenant de :

- L'aider à connaître ses droits fondamentaux et ses devoirs tout en tentant de lui donner la possibilité de les exercer ;
- Tenter de restaurer sa confiance dans les systèmes d'intervention sociale ;
- Permettre un accès aux soins nécessaires préventifs, curatifs et palliatifs en fonction de l'état de ces personnes.
- Ouvrir la possibilité d'établir les contacts nécessaires avec les structures sanitaires, sociales et juridiques à court, moyen et long terme.

Vis-à-vis des autres signataires

Nous nous engageons à :

Du point de vue déontologique :

- Respecter le secret professionnel et le devoir de réserve ;
- Les partenaires assument leurs responsabilités en fonction de leurs missions quant aux besoins spécifiques des personnes présentes sur le territoire

Du point de vue partenarial :

- Être acteur à part entière du Relais social ;
- Nous impliquer dans la construction et l'animation d'un réseau sur le long terme, ce qui permettra de travailler :
 - selon une méthodologie de concertation et de collaboration (mise en commun des ressources), grâce à la connaissance des missions de chaque partenaire ;
 - en respectant l'identité, les spécificités, ressources et compétences propres à chacun ;

Du point de vue méthodologique :

- Nous inscrire dans un processus d'évaluation continue du dispositif et des actions menées dans son cadre, pour ajuster les pratiques de terrain lorsque cela s'avère nécessaire (concordance réelle avec les besoins, pratiques adaptées à la situation locale,...) ;
- Utiliser des moyens méthodologiques en vue de réaliser des évaluations individuelles avec les personnes accompagnées ;
- Évaluer continuellement les dispositifs sociaux en dehors de l'intervention en urgence, afin de comprendre le basculement vers un mécanisme d'urgence ;
- Promouvoir la professionnalisation des interventions psychomédicosociales en nous inscrivant dans un processus de formation continuée ;
- Rester particulièrement vigilants à l'analyse des causes de l'exclusion sociale ;
- Interpeller des décideurs institutionnels ou politiques qui peuvent agir sur les divers phénomènes d'exclusion, en étant attentifs au fonctionnement des institutions dans la production de ces phénomènes ;

Tout service qui le souhaite peut s'engager à respecter ces principes, signer la Charte et devenir partenaire du Relais social intercommunal de la province de Luxembourg. Le Relais social se veut être un réseau d'institutions privées et publiques.

Il est aussi possible de devenir membre associé, c'est-à-dire que l'institution peut siéger à l'Assemblée générale.

*Pour ces démarches d'adhésion, en tant que partenaire ou que membre associé, n'hésitez pas à contacter **la coordinatrice du relais social sur coordination.rslux@gmail.com***

SIGNATAIRES DE LA CHARTE :

